

CONSULTATION DU PUBLIC PARALLÉLISÉE

Optimisation de la centrale hydroélectrique de Charnaillat

Réunion publique du 18 septembre 2025 Compte-rendu

Les porteurs du projet

Monsieur Audoin Michel : porteur du projet

Monsieur Chiroux Yann

Madame Chiroux Camille

Les participants

4 personnes au total, 3 dès le début de la réunion et une 4ème en cours de réunion.

Le commissaire enquêteur

Madame Rousseric Sylvie

La présente demande a pour objectif d'optimiser la centrale hydroélectrique de Charnaillat située sur la Vienne, au sud-est d'Eymoutiers. Les travaux consisteraient à reprendre les eaux du canal de fuite de la centrale existante pour les rediriger dans un canal de 800 m à créer ; ce canal alimenterait une deuxième turbine et augmenterait donc la production de la centrale existante.

Cette réunion publique s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Après un rapide exposé, par le commissaire enquêteur, expliquant la nouvelle procédure, Monsieur Audoin, le maître d'ouvrage, a présenté le projet et décrit rapidement les travaux prévus, à savoir :

- le barrage existant n'est pas concerné par le projet ;
- le canal de fuite de la centrale actuelle sera fermé et l'eau sera redirigée dans un canal à créer ;
- le canal qui sera créé sera composé de trois parties :
 - . un canal ouvert de 308 m de long,
 - . qui sera suivi d'une conduite forcée de 170 m, entre la falaise et la rivière,
 - . et de nouveau un canal ouvert de 300 m ;
- Un canal de fuite, de 32 m de long, sera créé afin que l'eau puisse retourner à la Vienne ;
- la longueur totale de la Vienne court-circuitée sera portée à environ 1 300 mètres ;
- un bâtiment, de petite taille, sera construit afin d'y installer la turbine et il sera localisé à proximité du viaduc SNCF ;
- le débit réservé actuel sera conservé, à savoir 17%.

Monsieur Audoin a ensuite invité les participants à prendre la parole.

Les personnes présentes, toutes concernées à divers titres par la rivière la Vienne (pêche, Kayak, etc), ont posé de nombreuses questions sur la nature technique ainsi que sur les impacts environnementaux du projet.

Un débat s'est engagé, autour d'un grand plan et les trois porteurs de projet ont répondu aux demandes de renseignements ou de précisions des personnes présentes, notamment sur le fonctionnement de l'installation, l'alimentation de la nouvelle turbine, la puissance, le débit réservé, etc (les réponses aux questions sont portées en italique).

Quelques-unes des interrogations :

- Sur la puissance de la nouvelle installation
 - *elle sera plus petite mais le débit sera le même ; la Puissance Maximale Brute (PMB) de Charnaillat 2 sera de 481 kW (643 kW pour Charnaillat 1), ce qui portera la puissance totale du site à 1 124 kW.*
- Sur l'apport de production de la nouvelle installation
 - *l'actuelle centrale de Charnaillat alimente environ 40% des foyers d'Eymoutiers et le projet pourrait porter ce pourcentage à 70%.*
- Sur la hauteur de chute
 - *elle sera plus petite mais le débit sera le même.*
- Sur le prélèvement d'eau
 - *Il ne sera pas modifié, la turbine étant de toutes les façons limitée à 7 m³/s.*
- Sur les deux petits ruisseaux qui ont été canalisés sous la voie ferrée et dont le cours sera interrompu par la création du canal
 - *Monsieur Audoin répond que les deux ruisseaux seront acheminés par une canalisation au-dessus du canal et redirigés vers les parcelles bordant la Vienne.*
- Sur la zone humide qui sera détruite par la création des infrastructures
 - *Monsieur Audoin répond qu'une zone humide sera recréée par l'un des ruisseaux existants (celui qui alimentait la zone humide).*
- Sur l'impact des travaux par rapport à la qualité des eaux
 - *Monsieur Audoin répond que toutes les mesures seront prises pour éviter que la pollution des eaux.*
- Sur la piste qui longera le canal
 - *elle sera ouverte aux promeneurs et aux pêcheurs et elle sera sécurisée par un grillage pour éviter la chute d'une personne ou d'un animal dans le canal.*
- Sur la durabilité du caoutchouc qui sera mis en place dans le nouveau canal
 - *la durée de vie donnée est de 50 ans.*
- Sur la durée des travaux
 - *ils dureront environ trois ans, à partir de la fin de toutes les procédures.*
- Sur la propriété des parcelles concernées par le projet
 - *elles appartiennent toutes à la société centrale de Charnaillat.*

Une des personnes présentes est intervenue pour défendre les rivières du Limousin : il conteste les travaux car, pour lui, les rivières du Limousin sont celles qui ont payé le prix fort en France, en raison des aménagements des hommes. Il souhaite que la Vienne redevienne une rivière naturelle.

Monsieur Audoin a pris à part le représentant de la Fédération de la Haute-Vienne pour la Pêche, arrivé en cours de réunion, et lui a donné les informations qu'il demandait tandis que les trois autres participants continuaient de dialoguer avec Monsieur Chiroux et Madame Chiroux.

Le représentant de la Fédération pour la Pêche a signalé à Monsieur Audoin qu'il pensait avoir détecté une frayère dans la partie de la Vienne qui sera court-circuitée. Monsieur Audoin lui a proposé d'aller voir cela sur place.

Le sujet du kayak a également été évoqué par une personne pratiquant cette activité.

Le commissaire enquêteur a posé une question sur le débit de la Vienne au cours des dernières années. Monsieur Audoin a constaté que le débit annuel n'avait pas bougé mais que les crues et les creux étaient plus importants.

Monsieur Audoin a invité les personnes présentes à venir à Charnaillat afin de constater sur le terrain les problèmes évoqués. Il promet qu'à chaque problème, il tentera de trouver une solution.

Les questions étant épuisées la fin de la réunion est prononcée.